

Ma thèse s'intitule « Gouvernance publique et collaboration gouvernements-associations dans l'action publique : approche ethnographique des dynamiques relationnelles dans le champ des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes (1981-2020) ». Elle a été préparée sous la direction des Pr. Éric Pezet (Université Paris Nanterre) et Guillaume Delalieux (Sciences Po Lille) et soutenue le 12 octobre 2020. Le jury de thèse était composé de la Pr. Véronique Chanut (Université Paris Assas, présidente), du Pr. Philippe Eynaud (IAE de Paris, rapporteur), de Florence Villesèche (Copenhagen Business School, rapporteuse) et de la Pr. Geneviève Musca (Université Paris Nanterre). Son objet est la transformation des relations entre associations et acteurs publics pour la conduite de l'action publique sur le territoire, soit l'ensemble de processus de construction et de mise en œuvre des politiques publiques (Lascoumes & Le Galès, 2018).

Je m'intéresse à la construction de modalités relationnelles collaboratives entre ces acteurs autour d'un problème public spécifique, relevant du volet social du développement durable : les inégalités liées au genre sur le territoire. L'égalité entre les femmes et les hommes fait l'objet d'une politique publique spécifique, et est également une politique publique transversale devant être mise en œuvre dans l'ensemble de l'action publique. L'organisation de l'action publique autour de cet enjeu concerne donc la diversité des acteurs associatifs et publics spécialisés dans l'égalité, mais aussi des acteurs publics et associatifs non spécialisés s'investissant dans ce champ.

La thèse est en sciences de gestion et mobilise des savoirs issus de la sociologie et des sciences politiques, du fait de l'éclatement disciplinaire des connaissances sur les associations et sur les relations qu'elles entretiennent avec les pouvoirs publics. Elle contribue à la reconnaissance des associations et des relations aux associations comme un objet de recherche centrale au management public. Je m'inscris par ce travail dans les efforts de communautés de recherche pour faire émerger une conception alternative du management public intégrant pleinement les associations et les organisations de l'Économie sociale et solidaire (ESS). La thèse soutient en effet une compréhension du management public non comme le management des organisations publiques mais comme le management de *l'intérêt public*.

Problématique et question de recherche

Ma thèse a pour point de départ la question du renouvellement des liens entre les associations et les pouvoirs publics vers un mode collaboratif, les aspirations à organiser collaborativement l'action publique. Au centre du travail, il y a une tension entre le discours et les pratiques de cette collaboration : la collaboration entre les pouvoirs publics et les associations fait l'objet de demandes importantes, mais la transformation des modalités relationnelles entre les deux types d'acteurs présente des défis.

Une pression collaborative (Cairns & Harris, 2011) émane des institutions supranationales, des acteurs publics et associatifs et des citoyens et citoyennes. L'Organisation des Nations Unies (ONU) promeut les partenariats intersecteurs, et en particulier ceux impliquant les organisations de *la société civile*, comme une condition pour la résolution de problèmes publics complexes et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 (Thiel, 2019). L'action unilatérale d'un acteur public coordonnant la société par l'autorité verticale est moins légitime sur le plan démocratique, et moins efficace face aux problèmes publics rencontrés. D'autre part, le modèle du management et de l'action publique proposée par le *New Public Management* (NPM), avec des associations mises en compétition marchande par un commanditaire public qui leur délègue la mise en œuvre des politiques publiques est contesté (Iacovino et al., 2017). Le renouvellement des relations aux associations vers des modalités plus horizontales est stratégique (Coupet et al., 2020), au cœur des aspirations pour la construction d'un paradigme collaboratif dépassant le NPM. Le rôle historique des associations pour l'action publique a été minoré et invisibilisé par la grille de lecture des relations intersecteurs du NPM (Salamon & Toepler, 2015), le *dualisme État-marché* (Thynne & Peters, 2015). Sous cette lentille oppositionnelle, les associations jouent un rôle résiduel, en cas de double défaillance de l'État et du marché. Elles ne peuvent être que des agents du principal public, ou des compétiteurs devant calquer leur fonctionnement sur celui des grandes entreprises privées lucratives. Aujourd'hui, ces relations sont redécouvertes et une nouvelle grille de lecture collaborationnelle des relations gouvernements-associations (Camus, 2014) s'impose. La participation renforcée des associations à l'action publique renforcerait la légitimité des acteurs publics (Torfing et al., 2019 ; Ngo et al. 2019), la capacité organisationnelle des deux types d'acteurs (Park et al., 2018) et réenchanterait *in fine* un système de représentation démocratique en crise (Pestoff & Brandsen, 2010 : 223).

Malgré cette valorisation, la collaboration entre les pouvoirs publics et les associations rencontre des difficultés (Gazley & Guo, 2015 ; Cheng, 2019). Dans la pratique, la majorité des collaborations sont mises en échec (Bryson et al., 2015). La situation par défaut n'est pas la reconnaissance par les acteurs d'un avantage à collaborer (Vangen & Huxham, 2010) : la collaboration déstabilise les frontières sectorielles (Ansell & Gash, 2017), affecte le fonctionnement, les routines et l'identité organisationnelle des acteurs et peut leur apparaître coûteuse ou risquée (Gazley, 2017). Elle se comprend dans le cadre d'asymétries de pouvoir historiques, de conflits, voire de domination de l'État sur les associations qui forment un héritage complexe et ambigu. La dépendance financière des associations aux financements publics (Liddle, 2018) structure ces rapports de pouvoir. Le rapprochement avec les organisations gouvernementales peut représenter une opportunité, mais aussi des risques pour les associations : cooptation de leur agenda, instrumentalisation, effets organisationnels négatifs, comme la dérive de leur agenda organisationnel. La collaboration avec les associations soulève aussi des défis et des incertitudes pour les acteurs publics (O'Leary et al., 2009) associés au développement de compétences de management de réseau (Salamon & Toepler, 2015). Le développement de la collaboration dans l'environnement préexistant est difficile, il nécessite un véritable engagement des acteurs. Elle implique une logique de régulation décentralisée, en réseau, avec des acteurs liés plus horizontalement et coordonnés par la confiance (Bryson et al., 2015).

Ma revue de littérature souligne les apports et les limites de connaissances sur la collaboration entre les acteurs gouvernementaux et associations. Le savoir est éclaté entre différentes disciplines de sciences sociales. L'approche dominante du phénomène se retrouve dans le champ des Cross-sector collaboration (CSC), structuré depuis les années 2000 : la collaboration entre acteurs gouvernementaux et associations est une catégorie de la collaboration intersecteurs. Pourtant, les spécificités de ce type de collaboration ont été négligées (Cheng, 2019). Une vision « désincarnée » de la collaboration prévaut : les efforts, stratégies et tactiques des acteurs publics et associatifs disparaissent au profit d'une vision institutionnelle binaire des relations entre l'État *gouvernant* et les associations *gouvernées* (Ramanath & Ebrahim, 2010). Or, on constate empiriquement que les relations sont complexes, ambivalentes et évolutives et que les organisations publiques ont des engagements différenciés avec les associations (Najam, 2000). Les organisations publiques comme les associations pourraient avoir un intérêt organisationnel plus ou moins important envers la collaboration (Bryson et al., 2015). L'étude des rôles, des stratégies, tactiques et répertoires d'action des

acteurs publics et associatifs à l'égard de la collaboration (Ramanath & Ebrahim, 2010) est nécessaire pour comprendre la dimension processuelle de la collaboration (Gazley, 2017 ; Cheng, 2019).

Face à ces limites, je propose une approche compréhensive, processuelle et multi-niveau du phénomène, prenant appui sur d'autres champs de recherche dans d'autres disciplines : la sociologie associative pour contextualiser les relations gouvernements-associations, le management associatif et la littérature sur les mouvements sociaux pour penser les effets des relations avec l'État sur le fonctionnement organisationnel associatif et sur la fonction politique des associations. Mon objectif est d'articuler le niveau micro, soit les efforts et difficultés des acteurs pour construire de nouvelles modalités relationnelles plus collaboratives, le niveau méso, la collaboration émergeant à l'échelle inter-organisationnelle et intersectorielle, et le niveau macro, la construction d'un paradigme collaboratif capable de dépasser le NPM.

La théorie néo-institutionnaliste sociologique (TNI) est choisie comme cadre théorique intégrateur pour conduire ce projet. L'environnement institutionnel (DiMaggio & Powell, 1997) forme un cadre d'action pour les acteurs publics et associatifs souhaitant s'engager dans la collaboration et modèle leur perception quant à la collaboration, leurs intérêts et risques organisationnels à collaborer, leur calcul coût/bénéfice de la collaboration. La TNI fournit un outillage théorique et conceptuel pour saisir le caractère incarné du processus de collaboration (Camus, 2014). Ses évolutions vers la prise en compte de l'agentivité des acteurs sont prometteuses pour comprendre comment les pratiques quotidiennes et les stratégies des acteurs publics et associatifs influencent la collaboration comme processus inter-organisationnel.

La question de recherche est donc formulée ainsi :

Comment les acteurs gouvernementaux et associatifs coconstruisent-ils une gouvernance de la collaboration en matière de conduite de l'action publique ?

Design de la recherche

Je m'intéresse à l'expérience subjective et évolutive (Tsoukas & Chia, 2002) des acteurs qui vivent la collaboration gouvernements-associations. Une méthodologie compréhensive, centrée sur les significations et représentations de la collaboration pour les acteurs est sélectionnée. J'ai développé une approche longitudinale du phénomène pour refléter le caractère dynamique des relations pouvoirs publics-associations. La méthode des cas élargis (ECM) (Burawoy, 2003) est sélectionnée. Elle place au cœur de l'étude de cas le dispositif

ethnographique. Ma méthodologie combine une approche historique entre les pouvoirs publics et les associations autour de l'organisation d'une politique publique sur un territoire et une ethnographie de la collaboration comme processus en cours. Ce choix répond à l'appel à développer des méthodologies saisissant la collaboration dans le temps, comme un processus inter-organisationnel en cours conduit par les acteurs et leurs interactions (Gazley, 2017 : 4). Je ne souhaitais pas limiter l'étude aux relations dyadiques entre une association et un acteur public mais comprendre le processus de collaboration gouvernements-associations autour d'un problème public. Les nouvelles formes d'ethnographies sont aptes à saisir la collaboration comme processus inter-organisationnel en cours. J'ai construit une ethnographie à l'échelle d'un champ (Zilber, 2015) pour en saisir les dynamiques relationnelles en cours (Berthod et al., 2018).

Le cas est un champ réunissant des acteurs publics et associatifs autour de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sur un territoire régional français. Ce domaine d'action publique fait l'objet de pressions collaboratives, en tant qu'ODD de l'ONU. Il représente la saisie managériale des revendications issues de l'organisation du mouvement social féministe, les associations en étant une forme privilégiée. Les relations ambivalentes entre associations et gouvernements ont été déterminantes pour l'institutionnalisation du problème public (Dauphin, 2002). La temporalité de la politique publique a formé un contexte favorable pour la recherche, certains acteurs associatifs étant présents depuis les prémises des premières politiques publiques régionales et constituant ainsi des « mémoires vivantes » du champ. Cela m'a permis de retracer l'histoire de la politique publique à l'échelle régionale, au carrefour de l'histoire politico-administrative, du mouvement social féministe et du monde associatif sur ce territoire. La médiatisation du mouvement de la libération de la parole #MeToo en cours de recherche offre un contexte intéressant pour la collaboration. Le champ est délimité territorialement dans une région dont les caractéristiques socio-démographiques rendent les enjeux de l'égalité saillants.

Une double entrée académique et associative sur le terrain a été sélectionnée. J'ai occupé des responsabilités administratives et exercé des activités de bénévolat dans des associations occupant des places différentes dans le champ, dans des sous-secteurs distincts (la promotion de l'égalité professionnelle, le plaidoyer pour le droit des femmes et la lutte contre les violences liées au genre), employeuses et non employeuses, portant des visions de l'égalité différentes. Cela s'est matérialisé notamment par des activités, toujours bénévoles, de sensibilisation, de formation et de conseil en organisations publiques et privées du territoire et auprès des citoyens

et citoyennes (notamment en centre sociaux), la contribution à des études qualitatives et à la création d'outil commande par des administrations publiques, la participation à des activités de gouvernance associative, à des événements publics (manifestations, conférences, partage de pratiques...). En tant que chercheuse et actrice associative, j'ai aussi été membre d'une structure de collaboration entre des acteurs publics et de l'ESS de la région dans un Groupe de travail qui visait la promotion de l'égalité de genre *dans et par* la vie associative et l'extension de la collaboration autour de cet enjeu.

L'immersion ethnographique a duré trois ans, à raison de deux journées de travail par semaine en moyenne de décembre 2016 à janvier 2020 avec un degré de participation variable selon les activités. Les associations présentes dans le champ sont des associations d'égalité diverses (issues ou non du mouvement féministe, employeuses ou non, portant différentes visions de l'égalité et modes d'actions) et des associations non spécialisées dans l'égalité mobilisées autour de cette cause (associations sportives, centres sociaux et culturels, têtes de réseau associatif). Les dynamiques relationnelles avec trois types d'acteurs publics sont observées : (1) Les administrations déconcentrées (l'État en région) spécialisées dans l'égalité : la Direction aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) et ses délégations départementales; (2) Les administrations déconcentrées non spécialisées dans l'égalité comme le Secrétariat général pour les affaires régionales (Préfecture de région), la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; (3) Des collectivités territoriales ou assimilées (Conseils régional et généraux, communes et intercommunalités). J'ai observé les relations dans le fonctionnement organisationnel quotidien des associations (outils de gestion pour gérer ces relations, impacts organisationnels perçus de la collaboration, stratégies des associations à l'égard des acteurs publics dans la gouvernance associative), dans les activités de gouvernance et la gestion des projets du Groupe de travail, dans les événements publics régionaux qu'il a organisés, et des événements publics régionaux réunissant des acteurs publics et des associations autour de l'égalité.

Mon carnet de terrain est la base de ma collecte de données, avec plus de 1000 pages de notes de terrain réparties dans 14 cahiers thématiques recueillant des entretiens informels, 25 heures d'enregistrement audio et des photographies. En outre, 19 entretiens semi-directifs auprès d'acteurs publics et associatifs documentent le discours officiel de la collaboration, et un recueil documentaire extensif – avec plus de 200 documents institutionnels et documents internes associatifs et du Groupe de travail contextualiser le cas en interne et en externe depuis

1981. L'ethnographie est envisagée comme une perspective analytique à part entière où terrain, travail intellectuel, écriture et la narration ne peuvent être désintriqués (Van Maanen, 2011 : 218). L'analyse a commencé en cours de recueil de données avec l'écriture du carnet de terrain, en itération avec la théorie mobilisée suivant les principes de l'ECM (Burawoy, 2003). L'écriture a eu une place déterminante dans l'analyse : en plus des notes sur le vif, des sommaires, des mémos intermédiaires d'analyse (Emerson et al., 2011) et des vignettes ethnographiques, un travail de co-écriture ethnographique théâtrale a été développé en 2018 avec plusieurs acteurs publics et associatifs, aboutissant à la pièce comique « l'école des fémocrates ». Le partage d'analyse et les retours terrains ont assuré la fiabilité de l'analyse.

Résultats et contributions

Le résultat est une étude de cas longitudinale des dynamiques relationnelles passées et en cours dans un champ régional constitué autour de l'égalité entre les femmes et les hommes : 94 pages intégrant 11 vignettes ethnographiques, organisées chronologiquement et thématiquement. L'évolution des relations gouvernements-associations de la constitution du champ autour des premières politiques publiques régionales en 1981 à 2016 et la dynamique collaborative en cours de 2016 à 2020 sont retracées. L'étude souligne la précocité de relations gouvernements-associations plus collaboratives dans le champ, qu'elle replace dans le contexte de la marginalisation des politiques d'égalité et des acteurs publics en ayant la charge au sein de l'État : faiblesse persistante des ressources humaines et financières, stigmatisation du militantisme féministe au sein de l'État. Elle met en lumière le rôle historique et actuel de la DRDFE dans la construction de ces relations précocement horizontales avec certaines associations, atypiques pour une administration publique. Elle souligne la constitution du champ autour de relations privilégiées entre des associations et les administrations spécialisées, les défis pour étendre la collaboration à des acteurs présentant des visions de l'égalité différentes de la vision des pouvoirs publics, les opportunités de collaboration amenées par la transversalisation de la politique publique, et la déstabilisation des relations historiques par la constitution récente d'un marché de l'égalité (Blanchard, 2013), soit l'investissement du champ par des acteurs issus du secteur privé marchand et une logique de mise en compétition marchande.

L'étude souligne les ambivalences de la collaboration. La collaboration n'est pas en échec, mais *patine* souvent, parce qu'il y a un décalage des attentes entre les partenaires associatifs et publics et que l'alignement des attentes n'est jamais véritablement fait et explicite, en particulier sur le rôle et la position de l'acteur public. La méfiance des partenaires associatifs envers les acteurs publics est persistante. Ils s'inquiètent du modèle hégémonique de

professionnalisation des associations véhiculé par les acteurs publics dans la collaboration : l'association employeuse *professionnalisée* construite comme opposée du *militantisme* sans possibilité de construire un référentiel de professionnalisation alternatif. La sélection associative par le processus collaboratif : par exemple le risque d'exclusion de la collaboration des associations portant des conceptions intersectionnelles de l'égalité est soulignée. Pour les politiques d'égalité hommes femmes, une telle opposition représente des risques très concrets pour la prise en charge des personnes bénéficiaires sur le territoire, notamment en matière d'accompagnement des femmes victimes de violence. Cela déstabilise en effet une action publique historiquement possible grâce à l'action conjointe d'associations non-employeuses et employeuses assurant un maillage du territoire. Le discours de compatibilité de la concurrence et de la collaboration tenu par les acteurs publics rend difficile la création de confiance entre les partenaires. La médiation croissante des relations gouvernements-associations par la logique de marché, se matérialise notamment par le recours aux dispositifs de financement issus du marché ou colonisé par celui-ci (appels d'offre et appels à projets) et l'incitation des partenaires publics à financer les actions associatives par le recours aux entreprises privées lucratives et à leurs fondations. La constitution du champ en un « marché de l'égalité » et son investissement par les acteurs (notamment les cabinets de conseil) et la logique de marché transforme les relations gouvernements-associations et les relations entre les associations. Ce contexte met au défi l'approfondissement de la logique collaborative, malgré l'engagement des acteurs et la confiance interpersonnelle.

Mon travail met en lumière la diversité des stratégies gouvernementales et associatives à l'égard de la collaboration et propose une typologie de ces stratégies en fonction des positions des acteurs au sein de leur secteur respectif, dont je propose une typologie. Je contribue à montrer que les attentes des partenaires envers la collaboration diffèrent en fonction de l'appartenance sectorielle des acteurs. Les acteurs publics soutiennent la compatibilité de la collaboration avec la logique de marché et le rejet de l'exercice d'une responsabilité hiérarchique. Pour les associations, la compétition généralisée rend impossible la collaboration, elles soutiennent un rôle centralisateur de l'autorité publique dans la construction de la collaboration contre le marché. Cela modèle en retour deux conceptions distinctes du rôle et des responsabilités des acteurs publics dans la collaboration. Les pratiques observées de collaboration gouvernements-associations remettent en cause l'idéal de la collaboration comme dépassement du NPM. La collaboration risque d'être un vecteur de sélection, d'uniformisation voire de disciplinarisation des associations sur un modèle hégémonique :

l'association comme structure entrepreneuriale adoptant les normes de professionnalisation du secteur privé lucratif. Dans ce contexte, la collaboration gouvernements-associations apparaît une caution éthique participant au renouvellement du NPM. Face à ce constat, la thèse plaide pour la co-construction d'une éthique du management et de l'action publics collaboratifs capable de préserver des spécificités sectorielles du secteur associatif et la diversité organisationnelle des associations.

La thèse offre une contribution pratique pour les acteurs associatifs et publics souhaitant s'engager dans une dynamique collaborative. Compte-tenu du caractère contextualisé des collaborations intersecteurs, je ne fournis pas des « recommandations clefs en main », mais plutôt une « boîte à outils collaborative » aux praticiens : des pistes de réflexion identifiées et des recommandations en direction particulière des partenaires publics. La thèse présente une contribution méthodologique par le recours à une méthodologie encore peu utilisée en management, l'ethnographie conduite à l'échelle inter-organisationnelle, d'un champ. La co-écriture ethnographique développée montre les apports d'expérimentation artistique à des fins de recherche et ouvre des possibilités de réflexion sur la co-construction du savoir. Sur le plan empirique, mon travail participe à la connaissance sur notre champ d'application contribue aux travaux sur les relations entre les acteurs gouvernementaux et les associations féministes comme organisations de mouvement social et nourrit le débat sur la professionnalisation et la cooptation des organisations et du mouvement social féministe (Demeyère, à paraître). Il offre une réflexion sur les liens entre professionnalisme et militantisme féminisme et sur la gestion du stigmatisme féministe par les membres des organisations publiques et des associations.

Limites et prolongements de mes travaux

La reproduction de mon design de recherche à d'autres contextes (échelles territoriales et territoires, champs de politiques publiques) apparaît pertinente. L'étude de partenariats multilatéraux, impliquant État, marché et société civile apparaît intéressante, ainsi qu'une réflexion approfondie sur la place de la société civile inorganisée (habitants, citoyens, bénéficiaires des politiques publiques non organisés en associations) dans les collaborations intersecteurs. Je poursuis cet agenda de recherche dans mes travaux postdoctoraux.

Références mobilisées dans ce document

Ansell, C., & Gash, A. (2017). Collaborative platforms as a governance strategy. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 28(1), 16-32.

Berthod, O., Grothe-Hammer, M., & Sydow, J. (2018). *Inter-organizational ethnography: Promises and problems*. *Unconventional methodology in organization and management research*, 212-230

- Bryson, J. M., Crosby, B. C., & Stone, M. M. (2015). Designing and implementing cross-sector collaborations: Needed and challenging. *Public Administration Review*, 75(5), 647-663.
- Blanchard, S. (2013). De la cause des femmes au marché de l'égalité: l'émergence de l'espace de l'accompagnement à l'égalité professionnelle en France (1965-2012) (Doctoral dissertation, Toulouse 2).
- Burawoy, M. (2003). L'étude de cas élargie. Une approche réflexive, historique et comparée de l'enquête de terrain. In Céfaï, D. (dir.) *L'enquête de terrain*. La Découverte, 425-465
- Cairns, B., & Harris, M. (2011). Local cross-sector partnerships: Tackling the challenges collaboratively. *Nonprofit Management and Leadership*, 21(3), 311-324.
- Camus, A. (2014). Les relations entre les organisations du tiers secteur et du secteur public : recension des principales approches conceptuelles. *Revue interventions économiques* (50).
- Cheng, Y. (2019). Governing government-nonprofit partnerships: Linking governance mechanisms to collaboration stages. *Public Performance & Management Review*, 42(1), 190-212.
- Coupet, J., Albrecht, K., Williams, T., & Farruggia, S. (2020). Collaborative Value in Public and Nonprofit Strategic Alliances: Evidence from Transition Coaching. *Administration & Society*, 52 (3), 405-430
- Dauphin, S. (2002). Les associations de femmes et les politiques d'égalité en France : des liens ambigus avec les institutions. *Pyramides*. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique, (6), 149-170
- Demeyère, C. (à paraître) Des organisations féministes cooptées par le néolibéralisme ? Cooptation de l'agenda féministe, blues de la cooptation et pratiques de résistance dans Aumais, A. et Dorion L. (Eds) *Féminisme et management*, Presses Universitaires de Laval.
- DiMaggio, P., & Powell, W. (1997). Le néo-institutionnalisme dans l'analyse des organisations. *Politix*. *Revue des sciences sociales du politique*, 10(40), 113-154
- Emerson, R. M., Fretz, R. I., & Shaw, L. L. (2011). *Writing ethnographic fieldnotes*. University of Chicago Press.
- Gazley, B. (2017). The current state of interorganizational collaboration: Lessons for human service research and management, *Human Service Organizations: Management, Leadership & Governance*, 41(1), 1-5.
- Gazley, B., & Guo, C. (2015). What do we know about nonprofit collaboration? A comprehensive systematic review of the literature. *Academy of Management Proceedings*, 2015(1), 15409.
- Iacovino, N. M., Barsanti, S., & Cinquini, L. (2017). Public organizations between old public administration, new public management and public governance: The case of the Tuscany Region. *Public Organization Review*, 17(1), 61-82.
- Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2018). *Sociologie de l'action publique-2e éd.* Armand Colin.
- Liddle, J. (2018). Public value management and new public governance: key traits, issues and developments. In Ongaro, E., Van Thiel, S. *The Palgrave Handbook of Public Administration and Management in Europe*. Palgrave Macmillan, 967-990.
- Ngo, H. V., Edelenbos, J., & Gianoli, A. (2019). Community participation and local government capacity in Vietnam: Conditions for coproduction. *Public Administration and Development*, 39(2), 104-118.
- O'Leary, R., Gazley, B., McGuire, M., & Bingham, L. B. (2009). Public managers in collaboration. *The collaborative public manager*, 1-12.
- Park, A. Y., Krause, R. M., & Feiock, R. C. (2018). Does collaboration improve organizational efficiency? A stochastic frontier approach examining cities' use of EECBG funds. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 29(3), 414-428.
- Pestoff, V., & Brandsen, T. (2010). Public governance and the third sector: opportunities for co-production and innovation? *European Group of Public Administration conference paper*.

Ramanath, R., & Ebrahim, A. (2010). Strategies and tactics in NGO–government relations: insights from slum housing in Mumbai. *Nonprofit Management and Leadership*, 21(1), 21-42.

Salamon, L. M., & Toepler, S. (2015). Government–nonprofit cooperation: Anomaly or necessity? *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 26(6), 2155-2177.

Thiel, M. (2019). *Collective Governance', SDG17: Partnerships for the Goals: Strengthening Implementation Through Global Cooperation*. Concise Guides to the United Nations Sustainable Development Goals.

Torring, J., Sørensen, E., & Røiseland, A. (2019). Transforming the public sector into an arena for cocreation: Barriers, drivers, benefits, and ways forward. *Administration & Society*, 51(5), 795-825.

Tsoukas, H., & Chia, R. (2002). On organizational becoming: Rethinking organizational change. *Organization science*, 13(5), 567-582.

Van Maanen, J. (2011). Ethnography as work: Some rules of engagement. *Journal of management studies*, 48(1), 218-234.

Vangen, S., & Huxham, C. (2010). Introducing the theory of collaborative advantage. in Osborne, S. (Eds.) *The new public governance? Emerging perspectives on the theory and practice of public governance*, 163-184.

Zilber, T. B. (2015). Studying organizational fields through ethnography. *Handbook of qualitative organizational research : Innovative pathways and methods*, 86-95.